



RÉGION NORMANDIE

AIDE AUX ACTIONS D'INFORMATION ET DE DÉMONSTRATION (SOUS-MESURE FEADER 01.02)

Quel est l'objectif :

Appel à Projets ouvert du 1er octobre 2021 au 28 février 2022.

Dans le cadre de la programmation du FEADER 2014-2020 et 2021/2022 pour la période transitoire, la Région Normandie a décidé, en sa qualité d'Autorité de Gestion sur les territoires de l'Eure et de la Seine-Maritime / du Calvados, de la Manche et de l'Orne, de mettre en place un appel à projets afin de sélectionner des opérations pouvant être soutenues au titre de la sous-mesure 1.2 « Actions d'information, démonstration » .

L'objectif du dispositif est de répondre aux besoins d'accompagnement des actifs dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture de l'agroalimentaire et des acteurs économiques opérant dans les zones rurales sur les territoires du Calvados, Manche, Orne, Eure et Seine-Maritime en développant leur niveau d'information et en encourageant les échanges de pratiques et la diffusion des innovations, nouvelles pratiques et procédés.

Il s'agit donc de soutenir la réalisation d'actions visant l'adaptation et la diffusion de connaissances scientifiques, des résultats de la recherche, de techniques et de pratiques innovantes vecteurs d'un changement d'organisation au niveau des exploitations.

Qui sont les bénéficiaires :

Est éligible **tout organisme public ou privé** organisant des actions d'information et/ou de démonstration, intervenant auprès des actifs dans les secteurs agricole, agroalimentaire, forestier et équin.

Les vendeurs et entreprises de négoce de matériel agricole et forestier ne sont pas éligibles.

Caractéristiques de l'aide :

Les actions s'adressent à un groupe de destinataires relevant du public cible.

Le développement de nouvelles formes d'échanges d'informations et de nouveaux outils de diffusion, plus attractifs et efficaces est attendu.

Les actions devront se dérouler entre le **1er octobre 2021 et le 31 décembre 2022**.

Le montant de l'aide publique est à hauteur de 80% des dépenses éligibles :

- Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) : 80%
- Autres(s) Financier(s) Public(s) : 20%

Pour être éligible un projet devra totaliser un montant minimum de dépenses éligibles de 1000 € et un montant maximum de 70 000 €.

Le financement apporté sera versé sous forme d'une **subvention**.

Le dossier de présentation du projet doit comporter l'ensemble des éléments explicatifs et justificatifs nécessaires à l'instruction et à la sélection du projet et être composé des documents listés dans le formulaire de demande.

La sélection des dossiers est mise en œuvre sur la base d'une grille de sélection et par un système de points permettant le classement des dossiers

Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 28 février 2022.

Contacts

MAUBERT Angela
DARM
Service Agriculture
Chargée de Mission
02 31 06 79 19
angela.maubert@normandie.fr

- [Mise en œuvre et développement de coopérations](#)
- [Booster « Agri-inno »](#)
- [Aide aux actions d'information et de démonstration \(sous-mesure FEADER 01.02\)](#)
- [Aide à la Formation Professionnelle et à l'Acquisition de Compétences dans les domaines agricoles, agroalimentaires et sylvicoles](#)

Marie CATTIAUX
DARM
Agriculture
02 31 06 95 70
marie.cattiaux@normandie.fr

- [Conseil Agricole Stratégique, Environnemental et Economique CAS2E](#)
- [Aide aux actions d'information et de démonstration \(sous-mesure FEADER 01.02\)](#)
- [Aide à la Formation Professionnelle et à l'Acquisition de Compétences dans les domaines agricoles, agroalimentaires et sylvicoles](#)

Fonds européens



Cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)